



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le lundi 16 février 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le mercredi 11 février 2026 et affichée.

Membres élus : 23

En fonction : 23

Présents : 17

Membres présents : Mme HUET Lisiane, 1^{ère} Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3^{ème} Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 5^{ème} Adjointe ; Mme MAO Régeane ; Mme GOHEL Agnès ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; Mme GAULARD Christelle ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier

Absents : M DELVA Bruno, Maire ; M. GIEUX Michel, 6^{ème} Adjoint a donné pouvoir à M. COQUELIN Philippe ; M. TRUFFAULT Gérard ; Mme NEVEU Mélanie a donné pouvoir à M. BOUVET Yann ; M. PIPARD Vincent ; M. BAZIN Rémi a donné pouvoir à M. Bruno DELVA

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2026 – 002

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique (CFU) du budget principal de la commune pour l'année 2025 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Sous la présidence de Lisiane HUET, 1^{ère} adjointe, désignée à l'unanimité par le Conseil Municipal, pour l'adoption du Compte Financier Unique,

Le Maire s'étant retiré et n'ayant pas pris part au vote,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal

- **ADOpte** le compte financier unique du budget principal pour l'année 2025 qui présente les éléments suivants

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2 465 027,58 <i>dont 312 019,89 (ordre)</i>	2 773 859,44 <i>dont 6 720,00 (ordre)</i>	1 326 503,32 <i>dont 11 474,74 (ordre)</i>	1 490 659,00 <i>dont 316 774,63 (ordre)</i>
308 831,86		164 155,68	
<i>Résultat reporté (002) :</i> 0,00		<i>Résultat reporté (001) :</i> 162 566,55	
<i>Résultat cumulé :</i> 308 831,86		<i>Résultat cumulé :</i> 326 722,23	
635 554,09			

Restes à réaliser Dépenses	Restes à réaliser Recettes
651 412,00	376 755,00

- **AUTORISE** le maire à signer l'ensemble des documents constituant le CFU 2025 du budget principal

Pour extrait certifié conforme
La 1^{ère} adjointe, Lisiane HUET



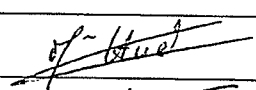
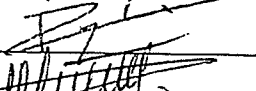
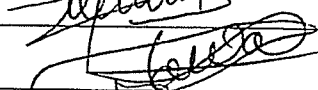
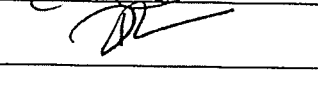
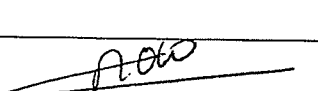
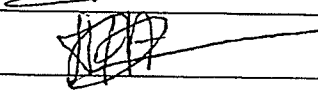
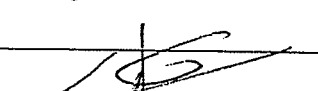
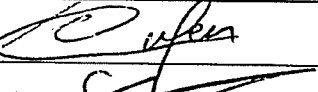
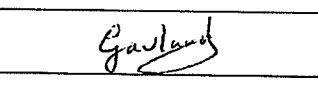
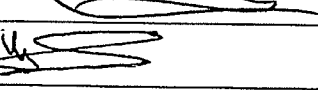
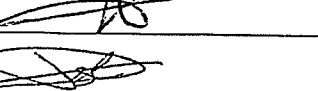
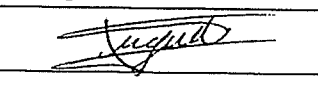
Ont signé sur la fiche annexée ci après les membres présents ayant pris part au vote

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le

ID : 035-213503477-20260216-CFU2025VALDIZE-BF

DELVA Bruno	
HUET Lisiane	
COQUELIN Philippe	
HUCHET Maryse	
DONVAL Claude	
DOURDAIN Laurence	
GIEUX Michel	
MAO Régeane	
GOHEL Agnès	
TRUFFAULT Gérard	
CORNEE Patricia	
SOUHARD Philippe	
DUFEU Jean Pierre	
BOUVET Yann	
PIPARD Vincent	
GAULARD Christelle	
NEVEU Mélanie	
BEUNEL Julien	
GUEMAS Sophie	
BAZIN Remi	
BOUVET - ADAM Aurèlie	
DA SILVA LIMA Mélinda	
JUGUET François-Xavier	



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le lundi 16 février 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le mercredi 11 février 2026 et affichée.

Membres élus : 23

En fonction : 23

Présents : 17

Membres présents : Mme HUET Lisiane, 1^{ère} Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3^{ème} Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 5^{ème} Adjointe ; Mme MAO Régeane ; Mme GOHEL Agnès ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; Mme GAULARD Christelle ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier

Absents : M DELVA Bruno, Maire ; M. GIEUX Michel, 6^{ème} Adjoint a donné pouvoir à M. COQUELIN Philippe ; M. TRUFFAULT Gérard ; Mme NEVEU Mélanie a donné pouvoir à M. BOUVET Yann ; M. PIPARD Vincent ; M. BAZIN Rémi a donné pouvoir à M. Bruno DELVA

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2026 – 003

OBJET : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique (CFU) du budget annexe de la commune pour l'année 2025 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe de la commune ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Sous la présidence de Lisiane HUET, 1^{ère} adjointe, désignée à l'unanimité par le Conseil Municipal, pour l'adoption du Compte Financier Unique, du budget annexe

Le Maire s'étant retiré et n'ayant pas pris part au vote,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal

- **ADOpte** le compte financier unique du budget annexe Lotissement pour l'année 2025 qui présente les éléments suivants

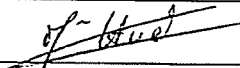
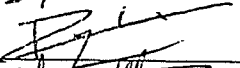
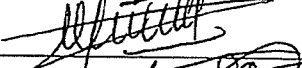
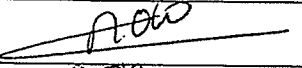
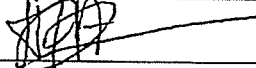
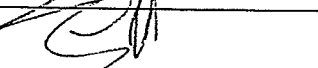
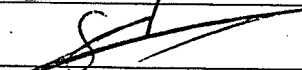
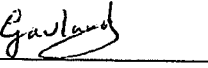
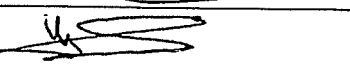
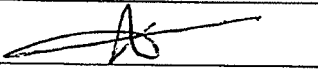
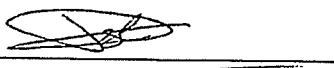
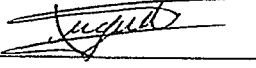
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses HT	Recettes HT	Dépenses HT	Recettes HT
82 759,32	82 759,53	82 759,32	82 050,35
dont 82 050,35 (ordre)	dont 82 759,32 (ordre)	dont 82 759,32 (ordre)	dont 82 050,35 (ordre)
0,21		-708,97	
Résultat reporté (002) :		Résultat reporté (001) :	
8 739,45		-82 050,35	
Résultat cumulé :		Résultat cumulé :	
8 739,66		-82 759,32	
-74 019,66			

- **AUTORISE** le maire à signer l'ensemble des documents constituant le CFU 2025 du budget annexe Lotissement

Pour extrait certifié conforme
 La 1^{ère} adjointe, Lisiane HUET



Ont signé sur la fiche annexée ci après les membres présents ayant pris part au vote

DELVA Bruno	
HUET Lisiane	
COQUELIN Philippe	
HUCHET Maryse	
DONVAL Claude	
DOURDAIN Laurence	
GIEUX Michel	
MAO Régeane	
GOHEL Agnès	
TRUFFAULT Gérard	
CORNEE Patricia	
SOUHARD Philippe	
DUFEU Jean Pierre	
BOUVET Yann	
PIPARD Vincent	
GAULARD Christelle	
NEVEU Mélanie	
BEUNEL Julien	
GUEMAS Sophie	
BAZIN Remi	
BOUVET - ADAM Aurélie	
DA SILVA LIMA Mélinda	
JUGUET François-Xavier	



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le lundi 16 février 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le mercredi 11 février 2026 et affichée.

Membres élus : 23

En fonction : 23

Présents : 18

Membres présents : M DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1^{ère} Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3^{ème} Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 5^{ème} Adjointe ; Mme MAO Régeane ; Mme GOHEL Agnès ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; Mme GAULARD Christelle ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier.

Absents : M. GIEUX Michel, 6^{ème} Adjoint a donné pouvoir à M. COQUELIN Philippe ; M. TRUFFAULT Gérard ; Mme NEVEU Mélanie a donné pouvoir à M. BOUVET Yann ; M. PIPARD Vincent ; M. BAZIN Rémi a donné pouvoir à M. Bruno DELVA

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2026 – 004

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL - MISE A DISPOSITION D'UN AGENT – CONVENTION AVEC LE CCAS

Le Maire rappelle que depuis 2020, un adjoint d'animation, sur un poste de 33 heures hebdomadaires annualisées, est mis à disposition de l'Ehpad le lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire. Une convention fixe les modalités de cette mise à disposition et précise que la rémunération – les cotisations et charges sont remboursées par l'Ehpad à la commune sur la base de 13/35°.

Au 1^{er} mars 2026, cet agent effectuera 4 heures de plus chaque semaine à l'Ehpad, en période scolaire. A sa demande et compte tenu de ses missions au sein de la commune, il n'est pas envisagé d'augmenter la durée hebdomadaire de son poste.

La rémunération, les cotisations et charges seront remboursées par l'Ehpad comme suit :

- sur la base de 14,5/35° du 1^{er} mars 2026 au 31 décembre 2026
- sur la base de 15/35° à partir du 1^{er} janvier 2027

Une convention de 3 ans à effet au 1^{er} mars 2026 précisera les modalités de cette mise à disposition.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal

- **VALIDE** les modalités de la mise à disposition d'un adjoint d'animation à l'Ehpad, telles que présentées ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec le CCAS, gestionnaire de l'Ehpad.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Bruno DELVA





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le lundi 16 février 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le mercredi 11 février 2026 et affichée.

Membres élus : 23

En fonction : 23

Présents : 18

Membres présents : M DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1^{ère} Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3^{ème} Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 5^{ème} Adjointe ; Mme MAO Régeane ; Mme GOHEL Agnès ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; Mme GAULARD Christelle ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier.

Absents : M. GIEUX Michel, 6^{ème} Adjoint a donné pouvoir à M. COQUELIN Philippe ; M. TRUFFAULT Gérard ; Mme NEVEU Mélanie a donné pouvoir à M. BOUVET Yann ; M. PIPARD Vincent ; M. BAZIN Rémi a donné pouvoir à M. Bruno DELVA

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2026 – 005

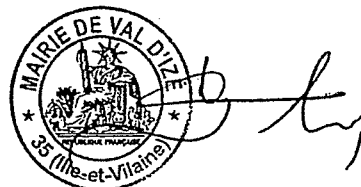
OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION D'UN POSTE

Le Maire rappelle que lors de la séance du 17.12.2025, l'assemblée a décidé la modification au 1.03.2026 du poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe d'une durée annualisée de 35h/semaine en poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} cl d'une durée annualisée de 34h/ semaine. Les travaux du complexe sportif ayant du retard, il est proposé de reporter la modification de ce poste au 1^{er} avril 2026.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal

- **DECIDE** de fixer au 1^{er} avril 2026 la date de modification du poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe d'une durée annualisée de 35h/semaine en poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} cl d'une durée annualisée de 34h/ semaine.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Bruno DELVA





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le lundi 16 février 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le mercredi 11 février 2026 et affichée.

Membres élus : 23

En fonction : 23

Présents : 18

Membres présents : M DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1^{ère} Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3^{ème} Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 5^{ème} Adjointe ; Mme MAO Régeane ; Mme GOHEL Agnès ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; Mme GAULARD Christelle ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier.

Absents : M. GIEUX Michel, 6^{ème} Adjoint a donné pouvoir à M. COQUELIN Philippe ; M. TRUFFAULT Gérard ; Mme NEVEU Mélanie a donné pouvoir à M. BOUVET Yann ; M. PIPARD Vincent ; M. BAZIN Rémi a donné pouvoir à M. Bruno DELVA

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2026 – 006

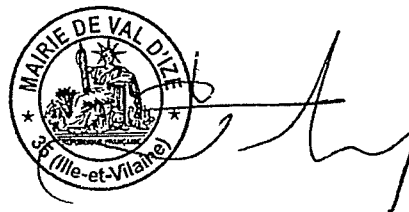
OBJET : ENEDIS – CONVENTION DE SERVITUDES

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de travaux réalisés Passage des Lavandières, ENEDIS, envisage de poser un câble BT de 50 m sur les parcelles communales cadastrées AH 1124 – AH 610 et AH 048 et demande à la commune le bénéfice d'une servitude ; à cet effet, une convention en fixant les modalités a été transmise.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de servitudes relative aux parcelles communales cadastrées AH 1124 – AH 610 et AH 048 au profit d'ENEDIS.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Bruno DELVA





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le lundi 16 février 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le mercredi 11 février 2026 et affichée.

Membres élus : 23

En fonction : 23

Présents : 18

Membres présents : M DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1^{ère} Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3^{ème} Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 5^{ème} Adjointe ; Mme MAO Régeane ; Mme GOHEL Agnès ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; Mme GAULARD Christelle ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier.

Absents : M. GIEUX Michel, 6^{ème} Adjoint a donné pouvoir à M. COQUELIN Philippe ; M. TRUFFAULT Gérard ; Mme NEVEU Mélanie a donné pouvoir à M. BOUVET Yann ; M. PIPARD Vincent ; M. BAZIN Rémi a donné pouvoir à M. Bruno DELVA

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2026 – 007

OBJET : SMICTOM SUD EST 35 - CONVENTION

Le Maire rappelle que dans le cadre de son programme de prévention des ordures ménagères et assimilées, le SMICTOM Sud Est 35 met en place des actions visant à diminuer la quantité des biodéchets collectés dans les ordures ménagères et participe au développement du compostage.

Un site de compostage partagé a ainsi été installé sur le parking de la médiathèque ; il comprend notamment deux composteurs, une cellule de stockage de structurant, une signalétique adaptée

Afin de formaliser les engagements de chaque partie et de préciser les sites existants sur la commune, le SMICTOM Sud Est 35 propose une convention.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal

- **AUTORISE** le Maire à signer avec le SMICTOM Sud Est 35 la convention relative au site de compostage partagé.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Bruno DELVA